



Conseil général

1356 Les Clées

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 septembre 2022

La Présidente ouvre à la séance à 20h00.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV de la séance du 14 juin 2022
- 4 Admissions – Démissions
- 5 Préavis municipal n°9/2021-2026 – Arrêté d'imposition pour les années 2023-2024, rapport de la Commission des Finances
- 6 Préavis municipal n°10/2021-2026 – Demande d'adoption d'un crédit pour le traitement des archives communales, rapport de la Commission des Finances
7. Préavis municipal n°11/2021-2026 – Rémunération communales dès 2023, rapport de la Commission des Finances
8. Communications municipales et du bureau
9. Propositions individuelles et divers
10. Contre appel

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 13 conseillers présents sur 19 inscrits, 4 conseillers sont excusés, 2 sont absents.

Selon les statuts, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

Mirjam Petermann, Municipale est excusée pour raison familiale.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne faisant pas l'objet de remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du PV de la séance du 14 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022 ne faisant pas l'objet de remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

4 Admissions – Démissions

Aucune admission ou démission pour cette séance.

5. Préavis municipal n°9/2021-2026 - Arrêté d'imposition pour les années 2023-2024, rapport de la Commission des Finances

Lecture du préavis par la Syndique Marinette Benoit. Ce préavis fait remarquer qu'actuellement une nouvelle péréquation cantonale est à l'étude et que les chiffres de la facture sociale et péréquation 2023 ne sont pas encore connus. Par ailleurs de nombreux frais découlant des associations intercommunales seront en augmentation pour cause d'investissements indispensables. La Municipalité joue la prudence en demandant de maintenir le même taux d'imposition qu'en 2022.

Lecture du rapport rédigé par Didier Stöckli pour la Commission des Finances, par son Président Albert Lambercy. Ce rapport soutient le préavis municipal. La parole n'est pas demandée par l'assemblée.

La Présidente passe au vote de ce préavis n°9 2021/2026 : Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal n°10/2021-2026 – Demande d'adoption d'un crédit pour le traitement des archives communales, rapport de la Commission des Finances

Lecture du préavis par Marinette Benoit. La Municipalité y explique la nécessité impérieuse de traiter par un professionnel, 40 années d'archives communales selon la Loi sur l'archivage et de créer un plan de classement selon les normes en vigueur.

Lecture du rapport de la Commission des Finances par le rapporteur M. Pierre Cochand. La Commission soutient ce préavis municipal.

La Présidente donne la parole à l'assemblée.

Pierre-André Vuitel demande si cette dépense sera suivie par d'autres frais.

Marinette Benoit répond qu'à la suite de ce gros travail de tri et classement, la société Pro Archives sera peut-être mandatée pour suivre le classement tous les deux ans et conseiller la secrétaire et la boursière si nécessaire, mais nous allons faire tout notre possible pour que tout soit traité de suite par le personnel en place dans le futur.

Joël Petermann demande ce qui va se passer avec les archives de l'AIMS qui sont stockées dans les locaux de la commune des Clées.

Marinette Benoit répond que l'AIMS devra mandater elle-même un archiviste pour mettre à jour ses archives, si nécessaire. Par contre, comme il ne s'agit pas d'un gros volume, ces archives pourront vraisemblablement rester sur place.

Albert Lambercy remarque qu'une partie des archives de l'AIMS sont à double dans son local au collège des Clées.

René Lambercy demande si un aménagement spécial sera à effectuer à notre local des archives.

Marinette Benoit répond qu'à première vue, à part installer des rayonnages métalliques plutôt qu'en bois, aucun aménagement ne sera nécessaire.

Virginie Meisterhans demande si la Municipalité a demandé d'autres offres pour faire ce travail.

Marinette Benoit répond que nous avons demandé 3 offres. Deux à des archivistes qui n'ont pas été en mesure de prendre ce mandat en charge et une à Pro-archives qui a fourni une offre détaillée. Les professionnels pour ce genre de travail sont assez difficiles à trouver.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote le préavis n°10 2021/2026 : Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal n°11/2021-2026 – Rémunération communales dès 2023, rapport de la Commission des Finances

Anne Moulinneuf, Municipale, fait la lecture du préavis municipal.

Tim-Philippe Petermann, rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances. La Commission soutient ce préavis municipal, mais vu les augmentations des prix de l'énergie, elle propose d'augmenter l'indemnisation du prix du kilomètre parcouru en véhicule motorisé pour la commune de CHF 0.20, ce qui le porterait à CHF 0.90 le kilomètre.

La Présidente met en votation ce changement de prix par rapport au préavis municipal. Il est accepté à l'unanimité.

La Présidente propose cet objet à la discussion. Personne ne désire prendre la parole.

La Présidente soumet au vote le préavis n°11 2021/2026, y compris le changement de prix au kilomètre parcouru demandé par la Commission des finances : Le préavis est accepté à l'unanimité.

Marinette Benoit remercie l'assemblée pour l'acceptation de ces préavis.

8. Communications municipales et du bureau

Marinette Benoit :

- Remerciements de la Municipalité à Pierre-André Vuitel pour avoir pensé puis réalisé la magnifique exposition, le film et le spectacle médiéval de cet été. Merci aux bénévoles et figurants de ces manifestations.
- Merci aussi au comité d'organisation et aux bénévoles de la fête médiévale qui a été une réussite.
- Il est maintenant possible de payer avec Twint au guichet communal.
- Vu la crise énergétique annoncée, la Municipalité réfléchit à des solutions pour économiser l'énergie au niveau de la commune et vous invite à faire de même.
- Le PAcom (ancien plan général d'affectation communal) arrive à bout touchant. Nous espérons pouvoir le mettre à l'enquête avant cette fin d'année.
- L'ASIOR (association scolaire intercommunale) est en train d'équiper les classes de tableaux à affichages numériques. Les personnes intéressées par récupérer des tableaux noirs doivent s'annoncer à Marinette Benoit. La construction du collège de Montcherand devrait démarrer sous peu.
- Notre commune se situe sur le parcours de la Via Francigena. Nous sommes membres de cette association.

Paolo Gregorio :

- La route RC 282 en traversée des Clées a été goudronnée récemment, le marquage suivra. La future ZUP a été alimentée en eau et électricité. La conduite et collecteur pour la fontaine de la Place de la Ville ont été changés. Merci à la population qui a bien joué le jeu pendant cette période de travaux.
- Une limitation de vitesse à 30km/h est prévue aux Clées en 2023.
- Le chemin des Grands Crêts et l'Impasse du Château ont été rénovés.

- Une interdiction de circuler pour les poids lourds, sauf pour ceux allant au village, sera mise en place l'an prochain à La Russille.
- Le chemin du Tillot sera mis en impasse pour des questions de sécurité routière ces prochaines semaines.
- Vu que l'éclairage public de La Russille consomme nettement plus que celui des Clées, nous allons changer les ampoules afin de faire des économies.
- Le programme d'élimination des déchets verts issus de la taille des haies et arbustes sera reconduit cet automne pour un coût de CHF 40.- par remorque évacuée par la commune et CHF 20.- si le propriétaire amène sa remorque de déchets verts au point déchèterie des Clées.

Vincent Lambercy :

- Informe que Christian Cachemaille a été nommé garde-forestier au Triage du Suchet
- Une grosse attaque de bostryches a été remarquée suite à la sécheresse de cet été.
- Pense organiser une demi-journée de démonstration d'utilisation d'extincteur d'ici la fin de l'année.

Anne Moulinneuf :

- Informe que des travaux devraient se réaliser prochainement dans le lit de la Marjolaine afin d'éviter qu'elle sorte à nouveau de son lit lors de gros orages.

Bureau du Conseil :

La date du prochain conseil est fixée **au mardi 13 décembre 2022 à 20h00**.

Mary-Lise Bertholet a aussi des remerciements pour M. Vuitel qui a organisé le spectacle médiéval ainsi que pour tous les participants de la fête médiévale.

9. Propositions individuelles et divers

Albert Lambercy remercie encore Pierre-André Vuitel et tous les bénévoles sans qui la fête médiévale n'aurait pas eu lieu.

Marcel Brechbühl aimerait connaître la date de la prochaine mise de bois. Vincent Lambercy répond qu'elle n'a pas encore été fixée.

10. Contre-appel

La parole n'est plus demandée, la Présidente demande à la secrétaire d'effectuer le contre-appel.

Le contre-appel confirme la présence de 13 conseillers.

La séance est levée à 21h02.

La Présidente :

La secrétaire :

Mary-Lise Bertholet

Françoise Vurlod